



Votre facture
C2/C3/C4



Comprendre votre facture

Madame, Monsieur,

Afin de vous faciliter la gestion de votre énergie, nous avons conçu ce guide qui contient toutes les informations indispensables pour bien comprendre votre facture.

Votre chargé de comptes se tient à votre disposition pour toute question complémentaire.

Bonne lecture,
Le Service Client Direct Energie

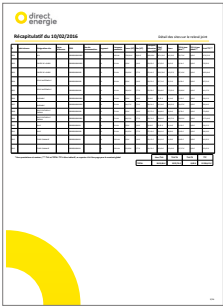
Votre facture Direct Energie se décompose en 3 parties distinctes :

1



Une première page affichant le montant global de votre facture ;

2



Le récapitulatif de vos sites facturés ;

3



Et enfin, le détail de la facturation de chacun de vos sites.

Bon à
savoir !

Votre facture est éditée tous les 10 du mois !

Votre facture étant basée sur des index réels transmis par ERDF (Gestionnaire du Réseau de Distribution), elle est éditée tous les 10 du mois, suite à la réception des index de l'ensemble de vos sites.

1 Première page de votre facture



Votre facture

1

Vos références



N° de client : 100000000

Titulaire contrat : COMMUNE

Libellé facture : LA FACTURE

N° de marché : MARCHE_2016

2

Votre contact



Lorem IPSUM

Tel : 01.00.00.00.00

du lundi au vendredi de 9h à 17h30

Email : lorem.ipsu@direct-energie.com

service.client.collectivites@direct-energie.com

Espace Client :

www.collectivites.direct-energie.com

Par courrier :

Direct Energie - Service Client Collectivités

2 bis RUE LOUIS ARMAND

75015 PARIS

3

En cas de panne réseau



ERDF - Gestionnaire du Réseau de Distribution

Segment C2/C4 : 0 811 010 212

7j/7, 24h/24 - Prix d'un appel local

4

FACTURE D'ELECTRICITE du 10 février 2016

N° 1000000000 / Période du 01/01/2016 au 31/01/2016

Electricité

Volume consommé 74259 kWh

Montant de l'abonnement 106,36 €

Montant des consommations 3683,79 €

Transport, Acheminement 3611,39 €

Faxes et contributions 2212,32 €

CTA 351,39 €

CSPF 1670,83 €

TCCFE 111,39 €

TDCFE 78,71 €

Total hors TVA 9613,86 €

TVA à 5,5% 0,00 €

TVA à 20% 1922,76 €

Montant TTC 11536,62 €

Facture à payer avant le 21/03/2016

5

Avis de paiement



Modalités de paiement : Virement

Référence Client : 100000000

Facture : N° 000000000000

Titulaire du contrat : LA VILLE

Montant : 11536,62 €

Le montant de 11536,62 € devra être versé, le 21/03/2016, sur le compte de DIRECT ENERGIE [IBAN : FR76 3008 7334 4000 0204 4460 490 - BIC : CMCIFRPP].

Important : il est indispensable que votre référence client accompagne votre virement.



Énergie



Transport (RTE) et
Acheminement (ERDF)



Taxes, contributions
et TVA

5

Le montant à régler ainsi que les modalités de paiement.

Direct Energie au capital 64 079 266,50 €, 442 395 448 RCS Paris - TVA intracommunautaire FR05442395448

3

2 Récapitulatif de vos sites facturés



Récapitulatif du 10/02/2016

Détail des sites sur le relevé joint

ID	Code interne	Désignation site	Autre référence	PRM	Lieu de consommation	Segment	Puissance pondérée	Conso (HT)	Abo (HT)	Transport, Acheminement (HT)	Total (HT)*	Taxes	TVA à taux plein**	TVA à taux réduit**	Total TTC**
0001		LEU		3000000000000000		C3	160 kW	1766,81 €	20,81 €	6083,68 €	2871,30 €	342,30 €	762,73 €	0,00 €	4576,33 €
02		CENTRE DE LOISIRS		3000000000000000		C4	42 kVA	0,00 €	7,49 €	609,56 €	117,05 €	29,63 €	29,34 €	0,00 €	176,02 €
0003		CENTRE DE LOISIRS		3000000000000000		C4	42 kVA	660,60 €	6,77 €	463,41 €	1020,78 €	315,07 €	267,19 €	0,00 €	1603,04 €
0004		ECOLE MATERNELLE		3000000000000000		C4	54 kVA	0,00 €	7,49 €	130,22 €	137,71 €	35,22 €	34,58 €	0,00 €	207,51 €
0005		ECOLE MATERNELLE		3000000000000000		C4	34 kVA	298,43 €	6,77 €	303,28 €	608,48 €	175,83 €	156,80 €	0,00 €	941,17 €
0006		ENSEMBLE		3000000000000000		C4	42 kVA	0,00 €	7,49 €	78,16 €	85,65 €	21,14 €	21,36 €	0,00 €	128,15 €
0007		ENSEMBLE		3000000000000000		C4	42 kVA	244,37 €	6,76 €	264,21 €	515,34 €	140,03 €	131,07 €	0,00 €	786,44 €
0008		SALLE CULTURELLE CINEMA		3000000000000000		C4	72 kVA	0,00 €	7,49 €	607,37 €	114,86 €	29,04 €	28,78 €	0,00 €	172,68 €
0009		SALLE CULTURELLE CINEMA		3000000000000000		C4	72 kVA	448,23 €	6,77 €	409,71 €	894,81 €	249,75 €	228,93 €	0,00 €	1373,49 €
0010		SALLE		3000000000000000		C4	42 kVA	0,00 €	7,49 €	78,16 €	85,65 €	21,14 €	21,36 €	0,00 €	128,15 €
0011		SALLE		3000000000000000		C4	42 kVA	142,65 €	6,77 €	575,19 €	124,61 €	88,80 €	82,69 €	0,00 €	496,10 €
0012		STADE GYMNASSE		3000000000000000		C4	120 kVA	0,00 €	7,49 €	514,12 €	161,61 €	41,68 €	40,66 €	0,00 €	243,95 €
0013		STADE GYMNASSE		3000000000000000		C4	120 kVA	222,60 €	6,77 €	234,32 €	463,69 €	122,69 €	117,27 €	0,00 €	703,65 €

* Hors prestations et remises / ** TVA et TOTAL TTC à titre indicatif, se reporter à la 1ère page pour le montant global

	Hors TVA	TVA TN	TVA TR	TTC
TOTAL	9613,86 €	1922,76 €	0,00 €	11536,62 €

2/16

2/16

6 Chaque ligne de ce tableau correspond au récapitulatif des composantes de la facture de chacun de vos sites. Les informations techniques principales de chacun de vos sites y sont aussi détaillées : adresse de consommation, numéro identifiant unique de votre installation (PDL ou PRM), puissance.

7 La TVA et le montant TTC par site de consommation sont mentionnés à titre indicatif étant donné que la TVA est calculée sur le montant global HT de la facture.

Détail de la facture par site de consommation

8

Les références du site facturé.

9

Détail des caractéristiques techniques du site.

10

Historique des consommations du site, ainsi que les index réels relevés par le GRD.

11

Détail des puissances mesurées et des dépassements de puissance par poste horo-saisonnier.

12

L'énergie active correspond à la quantité d'énergie consommée. Elle est détaillée sur la période facturée par poste horo-saisonnier. Le prix unitaire correspond au tarif mentionné dans votre contrat.

13

La facturation de l'acheminement de l'électricité est répartie en 3 composantes : comptage, gestion et soutirage. Ces 3 composantes sont toutes basées sur une part fixe, sauf la composante de soutirage qui comprend une part fixe et une part variable.

14

Les taxes et contributions sont spécifiques au secteur de l'énergie et communes à tous les fournisseurs d'énergie. Elles se décomposent en 2 taxes et 2 contributions, et sont toutes soumises à la TVA à 20%, à l'exception de la CTA qui est soumise à la TVA à 5,5% si l'ensemble de vos postes horo-saisonniers ont une puissance souscrite inférieure à 36 kVA.



1. En amont de la période de consommation, sur la base d'une estimation (part « Échoir »)
2. En aval, sur la facture suivante pour régulariser au regard de la période exacte de consommation (part « Reprise » + part « Échu »).

- **Part « Échoir »**
Facturation du coût estimé de ces parts fixes pour la période à venir, en prenant en compte la **date théorique de la prochaine relève**
- **Part « Échu »**
Facturation au réel de la période écoulée, arrêtée à la **date de la relève**
- **Part « Reprise »**
Régularisation de la part échoir mentionnée sur votre précédente facture



La date théorique de la
prochaine relève est le
23/02/2016

La relève du compteur
a été effectuée le
24/01/2016

Sur la facture précédente,
la date théorique de la
prochaine relève était le
30/01/2016

Transport et acheminement					453,41 €
Composante de comptage - Echoir	du 25/01/2016 au 23/02/2016	30	1,09082	32,72 €	
Composante de comptage - Echu	du 01/01/2016 au 24/01/2016	24	1,09082	26,18 €	
Composante de comptage - Reprise	du 01/01/2016 au 30/01/2016	-1	32,7200	-32,72 €	
Composante de gestion - Echoir	du 25/01/2016 au 23/02/2016	30	0,15148	4,54 €	
Composante de gestion - Echu	du 01/01/2016 au 24/01/2016	24	0,15148	3,64 €	
Composante de gestion - Reprise	du 01/01/2016 au 30/01/2016	-1	4,5400	-4,54 €	
Composante de soutirage fixe - Echoir	du 25/01/2016 au 23/02/2016	1 260	0,05738	72,30 €	
Composante de soutirage fixe - Echu	du 01/01/2016 au 24/01/2016	1 008	0,05738	57,84 €	
Composante de soutirage fixe - Reprise	du 01/01/2016 au 30/01/2016	-1	72,3000	-72,30 €	
Composante de soutirage variable Heures Creuses Hiver	du 01/01/2016 au 24/01/2016	5 719	117,78 0248	671,78 €	
Composante de soutirage variable Heures Pleines Hiver	du 01/01/2016 au 24/01/2016	5 144	0,0358	197,40 €	
Composante de soutirage variable Pointe	du 01/01/2016 au 24/01/2016	1 364	0,0358	48,83 €	
Taxes et contributions (HT)					
Contribution Tarifaire d'Arhernement (CTA)			Assiette (kWh)	23,70 €	
					315,07 €

30
24

Nombre de jours de la période facturée

1 260
1 008

Nombre de jours de la période facturée multiplié par la puissance souscrite

4 749
5 514
1 364

Quantité de kWh consommée sur la période facturée par poste horo-saisonnier

Lexique



● Pertes fer et pertes joules

L'électricité est transportée via des lignes haute tension depuis les sites de production. **Afin d'être utilisable, la tension électrique doit être abaissée par un transformateur.** Si votre installation est raccordée en haute tension et si la relève de vos compteurs s'effectue du côté basse tension du transformateur, alors le comptage n'enregistre pas votre consommation réelle. **Ainsi, la différence entre la consommation indiquée par votre compteur et votre consommation réelle est appelée perte.** Les pertes sont ajoutées au comptage afin d'obtenir les quantités d'électricité réellement livrées par le réseau haute tension. Elles sont calculées par ERDF puis transmises à Direct Energie. Les pertes dépendent de la quantité d'électricité consommée (pertes joules) et de la durée de fonctionnement du transformateur (pertes fer).

Les pertes fer et joules vous concernent uniquement si votre installation appartient au **segment C2 ou C3** (ex-compteur vert).

● Les coefficients de lecture et de pertes

Ils sont propres à chaque compteur et permettent de calculer la consommation réelle.

● L'énergie active

Il s'agit de la quantité de kWh consommée. **Elle est calculée à partir des consommations enregistrées et des pertes éventuelles.** Si des pertes vous sont facturées, la quantité de kWh affichée dans la partie énergie active, peut être supérieure à la différence des deux index de relève.

● Poste horo-saisonnier

Le nombre de poste horo-saisonnier dépend de votre formule tarifaire d'acheminement. **Généralement, un compteur comprend entre 4 et 8 postes horo-saisonnier.** Chaque poste horo-saisonnier dispose de son cadran propre permettant de relever un index par période : Heures Creuses Hiver (HCH), Heures Creuses Été (HCE), Pointe (uniquement en hiver) etc...

Pour chaque site, **nous vous indiquons le type de raccordement au réseau ainsi que la formule tarifaire d'acheminement.** En haute tension (HTA), trois options sont possibles : HTA5, HTA8 ou sans différenciation temporelle. En basse tension (BT) deux options sont possibles : moyenne utilisation ou longue utilisation.

La puissance pondérée

Il s'agit de la puissance déterminée à partir des puissances souscrites et utilisée par ERDF pour la facturation de l'acheminement.

Lexique

Les puissances mesurées

Les valeurs atteintes des puissances mesurées correspondent à la puissance maximale atteinte par poste horo-saisonnier. Lorsque la puissance appelée par l'installation dépasse la puissance souscrite, cela engendre une facturation des **dépassements de puissance**.

L'énergie réactive

L'énergie électrique se décompose en deux formes d'énergie : l'énergie active et l'énergie réactive. Pendant la pointe et les heures pleines d'hiver, la fourniture d'électricité comprend une partie d'énergie réactive. Si cette dernière est supérieure à 40% de l'énergie active consommée en pointe et heures pleines hiver, elle est alors facturée. **En effet, ERDF la facture à Direct Energie qui vous la refacture.**

Le TURPE

Le Tarif d'Utilisation des Réseaux Publics d'Electricité (TURPE) correspond aux 3 composantes (gestion, comptage et soutirage) facturées dans la partie Transport et Acheminement. **Il est facturé par ERDF (Gestionnaire de Réseau de Distribution) à Direct Energie, qui vous le refacture.**

Le TURPE permet à ERDF de financer ses activités, d'assurer sa mission d'entretien du réseau et de le moderniser.

Segments C2/C3/C4/C5

Chacun de vos sites appartient à l'un de ces 4 segments :

Segments	Domaine de tension	Puissance	Caractéristiques
C2	Haute tension	> 250 kW	Ex-compteur vert
C3		< 250 kW	
C4	Basse tension	> 36 kVA	Ex-compteur jaune
C5	Basse tension	≤ 36 kVA	Ex-compteur bleu